



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25 juillet 2017

Dossier complet le :

27 juillet 2017.

N° d'enregistrement :

F. 974. 12. P00175

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un échangeur entre la RN1 et la ZI4 sur la commune de Saint-Pierre

2. Identification du (ou des) maître(s) du projet ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Régional de La Réunion

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Robert Didier - Monsieur le Président du Conseil Régional

RCS / SIRET

239740001200012

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières.	Sont concernés :
a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	- aménagement de 2 giratoires, côté mer et côté montagne de la RN1, - aménagement d'une bretelle de sortie et d'une bretelle d'entrée, dans chaque sens de la RN1 Le linéaire total de voies créées ou impactées est de 2km. - aménagement d'un ouvrage de franchissement de la RN1 d'une longueur de 40m, et raccordement entre les deux giratoires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'échangeur RN1-ZI4 se situe dans le sud de l'île de La Réunion, sur le territoire communal de Saint-Pierre. Projeté approximativement à mi-distance entre Pierrefonds et l'entrée ouest de Saint-Pierre, cet aménagement est prévu pour être un échangeur complet sur la RN1 et doit permettre son franchissement ainsi que la desserte de la future ZI4 en cours de construction, portée par la commune de Saint-Pierre. Ce futur échangeur est compris entre l'échangeur complet de Pierrefonds/RD26 et le demi-échangeur ZI3.

Le projet comprend la création de deux giratoires de part et d'autre de la RN1, avec leurs bretelles d'entrée et de sortie, ainsi que la création d'un ouvrage de franchissement d'une portée de 40m reliant les deux giratoires.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'échangeur RN1-ZI4 a pour but de desservir les zones urbanisées à venir sur la commune de Saint-Pierre, et notamment la future ZI4. Cette ZI4 se situe entre la ZI3 et la Ravine des Cabris rive gauche, et est bordée au sud par la RN1. L'implantation de l'échangeur RN1-ZI4 est prévue au droit de la future ZI4, avec pour objectif premier la desserte de celle-ci. A proximité immédiate au sud de l'échangeur en projet, se trouve également la ZA « La Pépinière ».

Si l'objectif premier de l'échangeur RN1-ZI4 est bien de desservir la ZI4, celui-ci est à percevoir comme un élément d'opportunité dans le cadre des projets en cours d'aménagement sur une partie du sud-ouest de l'île.

Il est à noter la présence de l'aéroport de Pierrefonds ainsi que le projet de la « ZAC Pierrefonds Aérodrome », qui bien qu'un peu plus éloignés se situent dans la zone d'influence du projet d'aménagement de cet échangeur.

L'échangeur ZI4 représente également le point d'entrée de la "Croix du Sud". Cette liaison structurante, inscrite au SAR, relie la RN1 et le Tampon en passant par le quartier de Bois d'Olives.

Le tracé du futur TCSP de la CIVIS passe également par l'échangeur projeté, tout en desservant la ZI4.

L'échangeur ZI4 sera donc, à terme, un point pivot pour de nombreux aménagements du Sud de l'île.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, d'une durée de 1 an, consistent en la création de 2 giratoires, de 4 bretelles de raccordement à la RN1 et d'un ouvrage d'art de franchissement de la RN1. Les travaux se dérouleront en 3 phases distinctes.

Première phase : création du giratoire côté mer et construction de l'ouvrage d'art. Le giratoire sera lui-même construit en 2 temps afin de permettre une circulation continue sur l'ancienne RN1. Les raccordements de chaque côté de l'ancienne RN1 seront traités une fois le giratoire achevé. Concernant l'ouvrage d'art, la variante à mettre en oeuvre n'est pas encore arrêtée. Il s'agira probablement d'un ouvrage type poutre précontraintes à talons jointifs, à 2 ou 3 travées. Pour les installations de chantier et la réalisation du tablier, l'emprise du futur giratoire côté montagne pourra être utilisée.

Deuxième phase : création du giratoire côté montagne. Le giratoire sera construit avec les branches à raccorder sur la future ZI4.

Troisième phase : création des bretelles d'entrée et de sortie, et raccordement de l'ouvrage d'art au 2 giratoires. Les travaux de création des bretelles devront s'effectuer de nuit, en neutralisant à chaque fois la voie de droite pour permettre le raccordement à la RN1 existante. Les travaux de raccordement de voirie à l'ouvrage d'art pourront être effectués de jour.

Les revêtements de surface, les aménagements paysagers et la pose des équipements (signalisation verticale et horizontale, dispositifs de retenue) interviendront dans un dernier temps à l'issue de chaque phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la desserte de la ZI4 sera améliorée grâce à un accès direct depuis le nouvel échangeur, permettant ainsi de libérer la sortie de la ZI3 d'une partie de son trafic.

La ZA de la Pépinière sera également plus facilement accessible, notamment pour les usagers venant de Saint-Pierre.

Les circulations douces seront favorisées grâce à une voie cyclable intégrée au trottoir le long de l'ouvrage de franchissement et des giratoires, connectée à la Voie Vélo Régionale.

L'aménagement de 2 voies de TCSP sur l'ouvrage de franchissement permettra de faciliter l'utilisation des transports en commun pour les usagers.

L'aménagement paysager mettra en valeur les abords de la RN1 ainsi que l'entrée de la ZI4.

L'ouvrage d'art ne dégradera pas la visibilité existante sur la RN1.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'échangeur Z14 devra faire l'objet des procédures administratives suivantes :

- Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement ("Loi sur l'eau") ;
- Autorisation de Défrichement .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	27 400 m ²
Superficies imperméabilisées :	15 000 m ²
Longueur de l'ouvrage d'art :	40 ml
Largeur de l'ouvrage d'art :	18,80 ml
Déblai :	7 500 m ³
Remblai :	14 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Pierre
97432

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 5° 5' 26' 36" E Lat. 2° 1' 19' 00" S

Point d'arrivée : Long. 5° 5' 26' 48" E Lat. 2° 1' 19' 25" S

Communes traversées :
Saint-Pierre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF Type 1 de Pierrefonds est située à environ 2km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun arrêté de protection biotope (APB) sur la commune de Saint-Pierre.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	commune de Saint-Pierre
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de l'aire d'adhésion du Parc National de La Réunion et de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), en cours d'élaboration, couvre le réseau routier de la Région Réunion.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide, d'après l'inventaire patrimonial des zones humides de La Réunion (la zone humide la plus proche se situant à l'embouchure de la rivière Saint-Etienne).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR inondation et mouvement de terrain approuvé le 1er avril 2016. Le projet, bien que situé entre la Ravine des Cabris et la Ravine des Sables, est en dehors des zones de prescriptions R1 et R2 (principe d'inconstructibilité) des ravines. Il n'est pas non plus situé en zone B2u (Planche 3, Pierrefonds). - PPR littoral (recul du trait de côte et submersion marine) prescrit le 25 juin 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL sur les sites et sols pollués, le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués. La décharge d'ordures ménagères de Pierrefonds (Cap Rond) est située en dehors de l'emprise du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé largement à l'aval des périmètres de protection rapprochée des 3 captages les plus proches. Le projet est situé hors des zones de surveillance rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site inscrit sur la commune de Saint-Pierre.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucun site classé sur la commune de Saint-Pierre.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si des prélèvements sont nécessaires en phase chantier (arrosage des pistes de chantier pour éviter l'envol de poussières...), les entreprises en charge des travaux effectueront les démarches adéquates.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des apports de matériaux pour les travaux de voirie (aménagement des giratoires et bretelles) et l'ouvrage d'art.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HABITATS. 9,2ha détruits (direct et permanent) et 12,3ha altérés (indirect et temporaire) -> impact modéré. FLORE. Destruction directe permanente de 8 taxons, altération indirecte et temporaire de 18 taxons -> impact global fort. FAUNE. En phase réalisation, impact modéré temporaire lié au défrichement pour les oiseaux nicheurs et impact fort temporaire pour les oiseaux marins (pétrels et puffins) lié aux travaux de nuit, enjeu nul à faible pour les autres espèces. Pas d'impact particulier en phase exploitation
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouvel ECOPLU de Saint-Pierre n'a pas encore été approuvé, cependant le projet sera probablement situé entre des zones UA et AUA. Concernant le PLU en vigueur, le projet est situé sur les zones U4 et AU41.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRT en vigueur sur la commune de Saint-Pierre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se situe en dehors des zones à risques identifiées dans le PPR inondation et mouvement de terrain, approuvé le 1er avril 2016 (Planche 3 Pierrefonds).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase réalisation : augmentation trafic très modérée (ouvriers, approvisionnement) En phase exploitation : - desserte Z14 améliorée grâce à un accès direct depuis le nouvel échangeur, libérant la sortie Z13 d'une partie de son trafic. - Accessibilité ZA Pépinière améliorée. - voie cyclable et voies TCSP intégrées au projet
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux nécessaires à la réalisation du projet créeront du bruit de façon temporaire pendant toute la phase chantier. En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à augmenter notablement le trafic existant sur la RN1. Ainsi, le niveau des nuisances sonores sera similaire à l'état initial avant travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des nuisances olfactives uniquement durant la phase chantier, notamment pendant les travaux de revêtement des voiries.</p> <p>En phase exploitation, le niveau des nuisances olfactives sera identique à l'état initial avant travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'entraîner des vibrations uniquement pendant la phase chantier, notamment avec l'utilisation d'engins vibrants de compactage.</p> <p>Le projet est situé aux abords de la RN1, il est donc concerné par les vibrations issus de la circulation routière.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet engendrera des émissions lumineuses lors de travaux de nuit.</p> <p>En phase exploitation, il n'est pas prévu d'éclairage public. Le projet est situé directement aux abords de la RN1, il est donc concerné par les émissions lumineuses dues au contexte urbain dans lequel il s'insère et issues de la circulation routière (phares des véhicules).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux nécessaires à la réalisation du projet créeront des rejets polluants dans l'air de façon temporaire pendant toute la phase chantier (gaz d'échappement, envol de poussières...). Les travaux seront limités dans le temps de façon à réduire les nuisances.</p> <p>En phase exploitation, l'aménagement de l'échangeur ZI4 n'est pas de nature à augmenter le trafic, mais à faciliter l'accès à la ZI4. Ainsi, le niveau de rejets polluants dans l'air sera identique à l'état initial avant travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation de certaines surfaces pour l'aménagement des voiries va entraîner un écoulement d'eaux pluviales. Ces eaux pluviales seront évacuées dans le milieu naturel via le réseau d'assainissement enterré.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les travaux nécessaires à la réalisation du projet produiront des déchets inertes qui seront acheminés vers des filières spécialisées en fonction de leur nature (déchets inertes, dangereux ou non) de façon temporaire pendant toute la phase chantier.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à produire des déchets différents de ceux existants à l'état initial.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra de relier directement la future ZI4, ce qui aura un effet positif sur les déplacements (trajet plus direct). Par ailleurs, le projet prévoit l'aménagement d'un cheminement piétons et cycles qui permettra de favoriser l'utilisation des modes doux, tout en offrant une continuité à la Voie Vélo Régionale (VVR).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'Autorité Environnementale a émis un avis relatif au dossier de création de l'aménagement de la ZI4 le 8 décembre 2014, complété par un additif correctif en date du 18 décembre 2014.

Ce projet sera au contact direct de l'échangeur ZI4.

Effets sur le milieu physique : en raison de leur situation proche, les deux projets peuvent entraîner des effets sur le milieu physique, principalement en phase travaux (poussières, sol...). Cependant, il est possible que les travaux de la ZI4 et de l'échangeur soient dissociés dans le temps. En effet, les travaux de l'échangeur sont prévus pour 2019-2020, tandis que les travaux de la ZI4 sont déjà réalisés (phase 1), prévus pour 2018 (phase 2) ou sans date prévisionnelle de travaux (phase 3). Les effets cumulés pourraient donc être modérés ou neutres en phase travaux.

Effets sur le milieu aquatique : les projets n'ont pas d'interférence avec le milieu marin ou littoral, les effets sont neutres.

Effets sur le milieu naturel : les deux projets présentent de nombreuses similitudes dans leurs impacts sur la faune et la flore, les effets peuvent donc être jugés modérés à forts.

Effets sur les risques naturels : La ZI4 est située en zone d'aléa moyen du PPRN mais l'échangeur est hors zone à risque, les effets cumulés sont donc faibles à modérés.

Effets sur le cadre de vie : du fait de la proximité des deux projets, des nuisances sonores peuvent se faire ressentir durant une courte période de travaux, entraînant des effets cumulés modérés. Si les travaux sont dissociés dans le temps, les effets cumulés pourraient être neutres.

Cependant, les mesures de type ERC de chaque projet devraient permettre de limiter les effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures concernant la faune, la flore et les habitats, sont listées à l'annexe "Volet milieu naturel", et notamment aux chapitres 7. Mesures et impacts résiduels associés, 8. Mesures d'accompagnement, et 9. Planification et coût des mesures.

L'ensemble des mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sont listés dans l'annexe au cas par cas, au chapitre 4. Mesures.

7. AUCUNE ÉVALUATION (à remplir)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en un aménagement d'échangeur dans un contexte relativement peu urbanisé (première habitation à 200m, les autres à 500m) et en interaction directe avec la RN1, qui draine en l'état un trafic important.

Le projet n'a pas pour vocation d'augmenter le trafic sur la RN1, mais uniquement de permettre un accès plus direct à la ZI4, pour simplifier la desserte des usagers et pour désaturer en partie l'échangeur ZI3, dont une partie du trafic est destinée à la ZI4. Le projet prévoit également deux voies de TCSP et une voie modes doux en franchissement de la RN1, afin de favoriser les déplacements alternatifs aux voitures. Les enjeux négatifs peuvent être compensés avec des mesures d'évitement et de réduction. Au vu de ces enjeux, des études réalisées et de l'ampleur limitée des travaux, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact spécifique à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe au cas par cas Volet milieu naturel

Engagement Signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Denis

le,

25 JUL. 2017

Signature

[Signature]
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

